

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DE CHATEAU-GONTIER  
MARCHÉ DE PRESTATIONS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier relatif au marché de prestations de télécommunications.

Celui-ci comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile ainsi que le service d'accès à internet.

Le marché a une durée d'exécution de 12 mois, renouvelable 2 fois un an.

REFECTION MUR PLACE DE LA MAIRIE ET MUR JARDIN DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise de maçonnerie LORILLEUX de MENIL pour la réfection du mur de la Place de la Mairie et du mur du jardin de la Mairie. Le montant des travaux s'élève à 5 519.84 € H.T. soit 6 623.81 € T.T.C.

SENS DE CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE L'EGLISE

Comme suite aux travaux de la rue de l'Eglise effectués dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre-bourg, le Conseil Municipal décide, après réflexion, de conserver la circulation à double sens des véhicules, rue de l'Eglise.

SERVICE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi contractuel à temps incomplet (13 heures par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour le service périscolaire.

BULLETIN MUNICIPAL 2021

Le Conseil Municipal décide la reconduction du bulletin municipal pour l'année 2021 et retient la proposition de la société CMJ Imprimerie de CHATEAU-GONTIER dont le montant s'élève à 1 872.00 € T.T.C.

Participeront à la rédaction du bulletin municipal : MM JOUSSEMET, LEMOINE, DIDIER, MMES ALIX, RUAULT, BAMEULE.

MISE A DISPOSITION DE BOIS

Le Conseil Municipal décide la mise à disposition à titre gracieux du bois coupé, propriété de la Commune, aux personnes de MENIL en difficulté ayant engagé une démarche d'action sociale.

MUTUALISATION DE MATERIEL

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la Commune de DAON via le dispositif du FCATR de la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER à l'achat d'une plaque vibrante pour les travaux d'entretien de voirie